

LEADER 2014-2020 – GAL Loire en Layon

FICHE PROJET

(document support présenté en comité de programmation)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE VOTRE OPERATION

INTITULE DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET

PRESENTATION DU PROJET

Origines du projet (contexte, constat) :

Objectifs :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Actions mises en œuvre :

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE *(Date de début/date de fin)*

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
		Etat	
		Conseil Régional	
		Conseil Départemental	
		Autres : communes, EPCI... :	
		Union européenne : FEADER-LEADER	
		Contribution privée :	
		Autofinancement	
TOTAL	€	TOTAL	€

LIEN DE VOTRE PROJET AVEC LES CRITERES DU PROGRAMME LEADER

A. Votre projet répond-il aux objectifs du programme LEADER ?

Fiche action LEADER sollicitée :

- 1/Elaborer et mettre en œuvre un plan climat énergie territorial**
- 2/Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire**
- 3/Agir pour une économie locale et durable**
- 4/Soutenir les études stratégiques territoriales**
- 5/Coopérer pour apporter une plus-value à l'action locale**

A quels objectifs, de la fiche en question, votre action répond-elle plus précisément ?

-
-
-

B. Evaluation de votre projet

Indiquez et chiffrez des indicateurs prévisionnels de réalisation et de résultats pour évaluer l'impact de votre projet (a minima, reprendre ceux inscrits dans la fiche action sollicitée) :

-
-
-
-

C. Votre projet est-il innovant ? *l'innovation ne se traduit pas nécessairement pas l'apparition d'un produit ou d'un service nouveau mais par la mise en place d'idées, de méthodes ou d'objectifs inédits sur le territoire. Ce critère est très lié au milieu sur lequel elle prend place, ainsi ce qui est inédit sur un territoire ne l'est pas forcément sur un autre.*

- Non**
- Oui, en quoi ?**
 - Amélioration d'une opération existante
 - Projet inédit sur le territoire du GAL
 - Projet inédit sur le territoire du GAL, sur le Département et éventuellement la Région

D. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale ? *la volonté de partenariat se caractérise par la recherche du regroupement d'un maximum d'acteurs concernés par le projet. Le partenariat permet souvent de donner plus d'ampleur au projet, ou encore de mutualiser les expériences, moyens et compétences.*

Travaillez-vous en association avec plusieurs partenaires pour mener votre action ?

- Non**
- Oui, lesquels ?**

-
-
-
-

E. Quel est l'effet levier de l'aide LEADER ?

Sans le soutien financier LEADER :

- Votre projet se réaliserait quand même**
- Votre projet se réaliserait mais pas immédiatement**
- Votre projet se réaliserait mais différemment, précisez en quoi :**
.....
.....
.....
- Le projet ne se réaliserait pas**

F. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » rapport Brundtland, 1987. Selon le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, d'août 2013, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le développement durable concilie les 5 piliers cités ci-dessous.

- Non**
- Oui, dans ce cas, préciser dans quels domaines :**
 - LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE**
 - Maîtrise des consommations et de la demande en énergie.
 - Promotion des énergies renouvelables.
 - Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.
 - Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.
 - Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction.
 - Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre.
 - Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés.
 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES**
 - Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages.
 - Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols).
 - Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées.
 - Gestion rationnelle des ressources naturelles.
 - Méthodes agronomiques et systèmes de production durables.
 - EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**
 - Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain.
 - Lutte contre toute forme d'exclusion.
 - Parité et égalité professionnelle.
 - Gouvernance et démocratie participative.
 - Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité.
 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS**
 - Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous.
 - Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé.
 - Logement et politique foncière.
 - Urbanisme et cadre de vie.
 - Rénovation urbaine et revitalisation rurale.
 - Sécurité et prévention des risques (naturels, industriels et technologiques)
 - Solidarité intercommunale.
 - DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**
 - Coopération interterritoriale en matière de développement économique.
 - Actions favorisant le recours à l'emploi local.
 - Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle.
 - Promotion de l'économie solidaire.
 - Diversification des producteurs et des activités.
 - Réduction des déchets à la source.
 - Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...).
 - Protection des ressources naturelles.
 - Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage